

### *L'article 52 du Règlement*

Évidemment, ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est la catastrophe survenue le 24 mars sur la côte d'Alaska, dans le détroit de Prince William, l'échouement du *Valdez* de la compagnie Exxon, qui a créé une marée noire de 50 millions de litres de pétrole.

Je dis que ces deux accidents sont liés parce que nous sommes face à un système où les grosses compagnies de pétrole n'ont qu'un seul souci, maximiser leurs bénéfices généraux. En cherchant à maximiser leurs profits, elles ne cessent d'afficher le plus complet mépris pour le fragile environnement de notre planète.

Quand nous disons qu'il est essentiel d'amener les responsables devant les tribunaux, les cours criminelles aussi bien que les cours civiles, c'est que l'ultime responsabilité pour cette insouciance, cette conduite criminelle, repose sur les dirigeants d'Exxon, les dirigeants de la société qui ont fait preuve de tant de mépris pour l'environnement dans leur désir de maximiser les profits de l'entreprise. Ils doivent rendre compte de leurs actes. Ils doivent faire l'objet de poursuites criminelles si la justice doit intervenir à la suite d'une catastrophe écologique de cette envergure.

Au début de janvier j'ai parcouru la côte ouest de l'île de Vancouver. J'ai rendu visite à plusieurs de mes collègues dont le Président de la Chambre lui-même. Je veux d'ailleurs le remercier d'avoir organisé cette visite. À cette occasion, je me suis entretenu avec des bénévoles qui s'acharnaient sans beaucoup d'espoir. Ces personnes venaient de ma circonscription de Burnaby—Kingsway, mais aussi de presque partout au Canada. J'ai rencontré des membres de la Garde côtière et je veux féliciter à la fois ces personnes-là et les bénévoles qui font preuve d'un dévouement et d'une énergie inépuisables.

Cependant, je voudrais aussi transmettre à la Chambre les questions qu'ils m'ont posées. Ces gens-là voulaient savoir pourquoi ils se retrouvaient seuls sur cette plage, à lutter pour tenter de protéger l'environnement. Où étaient les Forces armées canadiennes? Pourquoi ni le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) ni le ministre des Transports (M. B. Bouchard), ne faisaient appel aux Forces armées pour que le nettoyage s'effectue le plus rapidement possible? Ce sont des questions que soulevaient les bénévoles.

Je pense que la seule réponse logique à cette question et à bien d'autres au sujet de la marée noire de la côte ouest, c'est de tenir compte de l'appel non seulement des Néo-démocrates, mais des écologistes, des autochtones et de bien d'autres Canadiens, qui réclament une enquête publique complète sur tous les aspects de cette terrible

tragédie. Depuis des années, les autochtones de la côte ouest de l'île de Vancouver, de Haida Gwaii, des îles Reine-Charlotte et d'ailleurs, nous mettaient en garde contre des catastrophes de cette nature.

Par un beau jour ensoleillé de la fin de janvier, je me trouvais en compagnie d'amis de la nation Haida sur une plage de la côte ouest de Haida Gwaii, des îles Reine-Charlotte, en face de l'entrée Dixon. Nous parlions de la catastrophe survenue sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Ils m'ont demandé alors d'imaginer quelle terrible tragédie laissait entrevoir la présence quotidienne des pétroliers d'Alaska au large de la côte. Or, cette tragédie nous la vivons présentement. Et nous, les Néo-démocrates, demandons au gouvernement d'en prendre conscience.

J'ai été scandalisé en entendant dire le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) qu'il était pratiquement impossible que cette marée parvienne jusqu'aux eaux canadiennes. J'ai été aussi scandalisé d'entendre le ministre des Transports aujourd'hui même affirmer qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter puisqu'elle était à 1 000 kilomètres. J'ai jeté un coup d'oeil sur une carte de la région, et je sais que le ministre de l'Environnement a aussi une carte semblable. J'espère que les ministres se rendent compte que le moindre changement dans la direction des vents ou des courants, menacerait gravement notre côte de même que les cours d'eau qui viennent s'y jeter. La menace serait générale.

Si il y a le moindre risque que cette marée n'atteigne les eaux canadiennes, cette marée qui, comme l'ont rappelé nombre de mes collègues, équivaut à la moitié de la Nouvelle-Écosse, nous demandons simplement au gouvernement de prendre des mesures préventives.

Nous n'avons pas eu le bon sens de prendre les mesures nécessaires à l'occasion du déversement survenu au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. Nous avons attendu, croyant que nous serions épargnés, que la marée se perde dans l'océan. Il était trop tard quand la marée a atteint les rives de la côte. J'ai parcouru le sentier qui longe cette côte. J'ai payagé dans le détroit de Nootka. J'ai campé à Long Beach. Nous avons vu de nos yeux la désolation engendrée par la catastrophe. Et nous ne voulons pas que cela se produise à nouveau.

J'exhorte donc le ministre de l'Environnement à prendre les mesures nécessaires. À mettre en place des barrières de rétention. À sortir les plans d'urgence pour la décontamination. Qu'il procède également à des mesures dans ce secteur pour connaître l'état normal des eaux, afin que nous soyons prêts si la catastrophe se produit.